

BVGer D-5989/2016 vom 5. Oktober 2016

Bundesverwaltungsgericht, 2016-10-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-5989_2016

FR: TAF D-5989/2016 du 5 octobre 2016

IT: TAF D-5989/2016 del 5 ottobre 2016

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les demandes de nomination d'un défenseur d'office et de dispense du paiement des frais de procédure sont rejetées.

E. 3

Les frais de procédure, s'élevant à 600 francs, sont supportés par A._____. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Dit arrêt est adressé au recourant, au SEM, ainsi qu'à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Yanick Felley Christian Dubois Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.